



Carrefour de Communications

DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES
CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE
COMMUNE : LA CRÈCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

VILLE DE LA CRÈCHE



Transmission à la Préfecture le ... 12 JUIL. 2022

Accusé réception le ... 12 JUIL. 2022

Acte rendu exécutoire après publication le 12 JUIL. 2022

La Maire,
Laetitia HAMOT

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2022

Nombre de :

- Membres en exercice : 28
- Membres présents : 19
- Suffrages exprimés : 27
- Pour : 27
- Abstention :
- Contre :

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à LA CRÈCHE sous la présidence de Madame la Maire, en suite de sa convocation en date du vingt-huit juin deux mil vingt-deux.

Présents : L. HAMOT, S. GIRAUD, M. L. WATIER, S. GUILLON, E. AUZURET, P. ROSSARD, C. GARREAU, C. MORISSON ROSSARD, Y. MAILLOU, C. HERAUD, S. FORTHIN, G. ROY, E. DELANEAU, M. PETITCOULAUD, A. DOMIN, E. GUILLIOT BOZIER, N. PILLET, J. VARENNES, B. LEPOIVRE.

Excusés et représentés :

S. FAVRIOU donne pouvoir à S. GUILLON
D. BARANGER donne pouvoir à C. GARREAU
Y. BERTRAND donne pouvoir à Y. MAILLOU
Y. TOURET donne pouvoir à S. FORTHIN
L. MATHIEU donne pouvoir à M. L. WATIER
S. DUPUIS donne pouvoir à B. LEPOIVRE
S. LAMBERT donne pouvoir à J. VARENNES
C. OMBRET donne pouvoir à N. PILLET

Absente non représentée :

C. CHEVAILLER

Secrétaire de séance :

E. AUZURET

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

Vu le code de la commande publique ;

Vu le marché conclu avec l'entreprise SEOLIS en application de la délibération n° DE-111018-40 du 11 octobre 2018 relatif des prestations de travaux de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des voies et des parkings ;

Madame la Maire rappelle que la Commune de LA CRECHE a signé le 16 octobre 2018 avec l'entreprise SEOLIS un marché de prestations de travaux de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des voies et des parkings pour un montant de 93 581.97 € HT soit 112 293.36 € TTC pour 3 ans. Le montant de ce marché se définit notamment par des dépenses de fonctionnement pour un montant de 16 005 € HT soit 19 206 € TTC par an, qui représente la poursuite de la maintenance de l'éclairage public.

Madame la Maire propose la signature d'un avenant à compter du 15 août 2022 afin de prolonger ce marché pour une durée de six mois soit jusqu'au 15 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame la Maire à signer un avenant de prolongation du marché de prestation de travaux de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des voies et des parkings avec l'entreprise SEOLIS pour une durée de 6 mois à compter du 15 août 2022 soit jusqu'au 15 janvier 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.



La Maire,
Laetitia HAMOT

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

Date de transmission de l'acte : 12/07/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2022

Numéro de l'acte : DE-040722-08 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 079-217900489-20220704-DE-040722-08-DE

Date de décision : 04/07/2022

Acte transmis par : HELENE FOURNOLS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics